

CPF	FC	APP	VAE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Décideurs en entreprise non soumise à agrément

Présentation générale

Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui :

- Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle
- Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi dans les conditions définies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 août 2016.

Public concerné

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Exploitants agricoles

Site accessible aux personnes à mobilité réduite
Référente Handicap : christelle.briteau@mfr.asso.fr

Objectif de formation

Obtenir le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP) de la catégorie concernée.

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre, à partir de consignes données, des pratiques respectueuses pour l'utilisateur et pour l'environnement lors de l'utilisation et de la manipulation des produits phytosanitaires.
- Utiliser et manipuler des produits phytosanitaires sur une exploitation agricole en prenant en compte les risques environnementaux et sanitaires.
- Se protéger au mieux pour réduire les risques de contamination pour soi-même et pour les autres opérateurs.
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la législation, depuis le stockage jusqu'à la gestion des effluents.

Modalités d'inscription/ Délais d'accès

- Bulletin d'inscription à retirer auprès de la MFR
 - Possibilité de le demander par le [formulaire de contact](#) avec copie de la carte d'identité
- Accès à la formation sous 6 mois en fonction des sessions programmées.

Prérequis

Exercer dans la catégorie concernée

Evaluation de l'action

TEST QCM à choix multiples individuel en ligne à la fin de la formation

Suivi de l'action

- Emargements centre
- Bilan fin de formation

Formateur

- Michel SENIL

Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour Blanche -
33230 LES EGLISOTTES
MFR du Libournais - 29 rue Pierre
Benoît - 33500 LIBOURNE

Contacts

**Responsable
de l'action**

Laure RAYNAUD

Responsable formation Continue

05 57 56 08 80

laure.raynaud@mfr.asso.fr

Compétences

Contenu de la formation

Module 1 : REGLEMENTATION et SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- Prendre connaissance du contexte réglementaire des Lois Grenelle et des plans Ecophyto
- Risques pour l'environnement, dangerosité et impacts sur l'environnement
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques.
- responsabilités de l'employeur
- Prévention des risques
- Situations d'exposition
- Connaître les zonages et zones de captage
- Pratiques permettant la limitation de la dispersion : pratiques de traitement et aménagements
- Traçabilité des pratiques

Module 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits.
- Identifier les situations à risques.
- Réduire les risques pour les êtres humains.
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Mesures d'alerte, signalement auprès du réseau de toxicovigilance

Module 3 : STRATEGIE VISANT A LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Proposer des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Produits et méthodes des bio controle
- Evaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective de recommandation.

Durée

Module 1 : Réglementation et sécurité environnementale	4 heures
Module 2 : Prévention des risques pour la santé	4 heures
Module 3 : Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques	5 heures
Test QCM de validation	1 heure
TOTAL (au centre)	14h (2 jours)

Coût

OCAPIAT	10€TTC/h/pers.
CPF	16€ TTC/h/pers.
Exploitant/Entreprise	16€ TTC/h/pers.
VIVEA	16€TTC/h/pers.

Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur soumis à agrément » si le résultat au test est supérieur à 15/30 (à renouveler tous les 5 ans)
- Attestation de formation



Acquérir des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

☐ Réglementation et sécurité environnementale

☐ Prévention des risques pour la santé et sécurité

☐ Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives

Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur référent agréé
- Livret de formation

Méthodes pédagogiques

Diaporama, retour d'expérience, étude de cas, mise en situation.

Modalités pédagogiques

- Diaporamas illustrés, présentation d'outils Internet (sites e-phy, EcophytoPIC...),
- Analyse de documents (Bulletin de Santé du Végétal, fiches de données de sécurité, étiquettes, pictogrammes...),
- Mise en situation pratique (exercices, photos), vidéos

Passerelles et débouchés

Non concerné

Alternance : Non Concerné

Dates : A définir

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr-libournais.com

05 57 69 51 58

mfr.libournais@mfr.asso.fr

MFR du Libournais
2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES

